

**Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation
de la mention complémentaire « Agent de contrôle non destructif »**

Activités professionnelles du titulaire du diplôme :

L'agent de contrôle non destructif intervient dans la plupart des branches industrielles, sur tous les types de produits (structures épaisses ou minces) et sur tous les types de matériaux (aciers, matériaux soudés ou non, alliages légers, composites, bétons, etc.)

Il exerce son activité en usine, à poste fixe, au moment de la fabrication en série ou à l'unité de produits, semi-produits, en particulier dans le domaine de la construction et de la fabrication mécanique. Il intervient également lors des contrôles périodiques en service et au moment des arrêts de maintenance. Il exerce aussi son activité sur les chantiers extérieurs, impliquant des déplacements fréquents.

Le contrôle non destructif est une opération déterminante pour prouver la qualité d'un produit et démontrer la sécurité d'un ouvrage d'art.

Activités	Compétences	Evaluation
<p>Préparation, organisation et mise en œuvre du contrôle non destructif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le produit à contrôler et son environnement - Prendre connaissance des instructions de contrôle, de sécurité et de transport - Réunir les appareillages nécessaires - Identifier les zones à contrôler - Comprendre les normes, les codes, les spécifications applicables - Vérifier l'appareillage avant le contrôle - Régler et calibrer l'appareillage - Installer le poste de contrôle - Mettre en application les consignes de sécurité et de transport - Faire le repérage des zones à contrôler - Exécuter le contrôle (préparation, contrôle et nettoyage) - Repérer les zones douteuses sur le produit - Relever les valeurs ou les indications - Analyser les informations 	<p>Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences et connaissances constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés par un contrôle en cours de formation (CCF) ou par épreuve ponctuelle.</p>

Formalisation du contrôle	<ul style="list-style-type: none">- Relever, classer et reporter les résultats- Noter les anomalies (cartographies, photographies, enregistrements graphiques...)- Noter les conditions opératoires et relever les informations nécessaires au traitement de données- Evaluer et interpréter les résultats, établir le rapport de contrôle (décision de conformité)	
Entretien ou maintien en état des appareils et du poste de contrôle	<ul style="list-style-type: none">- Entretenir et nettoyer le poste de contrôle- Rendre compte des anomalies de fonctionnement de l'appareillage- S'assurer du suivi des vérifications périodiques de l'appareillage	